



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU LUNDI 03 JUILLET 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 03 juillet 2017 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents excusés : JEZEQUEL Fabien (pouvoir à LE GARFF TRUHAUD Francette), MILON Martine (pouvoir à MORIN Didier), QUINTIN Jérémie (pouvoir à CORLAY Gérald)

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Gérald CORLAY

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance et donne la parole à Francette LE GARFF TRUHAUD. Après un hommage à Mme Simone VEIL suite à son décès, elle demande à ce que le conseil municipal observe une minute de silence en hommage.

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour de la séance :

1. Vente terrain rue de Kerallec
2. Aménagement de la rue de Kerallec – effacement des réseaux
3. Programme voirie 2017
4. Aménagement Rumol – Maitrise d'œuvre
5. Ratio d'avancements de grade
6. Modification du tableau des effectifs
7. Déclaration d'intention d'aliéner
8. Charte de gouvernance PLUIH
9. Conseil de développement
10. Organisation des rythmes scolaires
11. Informations diverses

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte-rendu du précédent conseil municipal, concernant la séance du 22 mai. Mickael GAUVAIN indique qu'il est indiqué en absent non-excuse, mais qu'il avait indiqué préalablement par oral qu'il serait absent à ce conseil. Yvonnick KERRIEN fait la remarque que la transcription de la discussion sur la fête de la musique ne reflète pas l'état d'étonnement des élus quant à cette participation. Marie-Catherine LE BONHOMME revient sur la question 9 sur les pouvoirs de police du maire quant aux gens du voyage, et indique avoir reçu des plaintes de riverains quant aux dernières arrivées sur la commune. Monsieur le Maire explique que la compétence de gestion est aujourd'hui communautaire, mais que celle-ci n'a pas les moyens de l'exercer faute de terrains. Il indique être intervenu systématiquement lors des arrivées des gens du voyage pour les installer sur le terrain au nord des lagunes. Il indique que des conventions d'occupation sont signées avec les familles arrivantes, et il tâche de demander aux personnes de ne pas gêner le voisinage. Aucune autre remarque n'est formulée.

1/ Vente terrain rue de Kerallec

Monsieur le Maire relaie une demande conjointe de M et Mme HERVÉ, habitant au 5 rue de Montjoie, et Mme THAURONT et M SALIS, habitant au 8 rue de Kerallec, qui est parvenue en mairie en mai. La demande porte sur l'acquisition de terrain constructible communal, situé en arrière de leurs propriétés respectives, située actuellement sur la parcelle B872. Monsieur le Maire explique que l'ensemble des terrains qui seraient cédés se

trouvent dans la parcelle en arrière des logements communaux rue de Kerallec, et font un total d'environ 90 m². Les deux acquéreurs potentiels se proposent d'acheter le terrain à un prix de 30 € le m², et de supporter tous les frais inhérents à la vente (géomètre, notaire).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 2 voix pour, 9 contre et 7 abstentions, refuse de vendre une partie de la parcelle B872 à M et Mme HERVÉ et à Mme THAURONT et M SALIS.

2/ Aménagement de la rue de Kerallec – effacement des réseaux

Francette LE GARFF TRUHAUD explique qu'il est prévu un effacement des réseaux électriques dans le cadre de l'aménagement de la rue de Kerallec. Elle indique que le SDE a réalisé l'étude pour cet effacement, et la participation pour la commune serait la suivante :

- pour le réseau électrique BT : 15 600 €
- pour le réseau d'éclairage public : 38 400 €
- pour le réseau téléphonique :
 - génie civil : 25 000 €
 - câblage : 1 100 €

Soit un total de participation de la commune pour l'effacement des réseaux de cette opération de 80 100 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'effacement des réseaux basse tension et d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la rue de Kerallec, et décide de confier au SDE les travaux de génie civil pour le réseau de communication électronique.

3/ Programme voirie 2017

Gérald CORLAY rappelle que la consultation pour le marché du programme voirie 2017 a été lancée suite à l'autorisation du conseil municipal du 24 avril 2017. Pour rappel, il portait sur les lieux suivants :

- Le Briedelec
- Le Gollot
- Saint David
- Kerguen à Porz Trevenou
- Scaouët
- Pen An Guer
- Lannec
- Moulin de Taviou

Et sur les lieux suivants en tranche optionnelle :

- Le Guedet (option 1)
- Le Falès (option 2)

Deux offres ont été reçues pour ce programme, des entreprises Eurovia et Colas :

	COLAS	EUROVIA
Tranche ferme (HT)	73 377,40 €	71 252,80 €
Tranche optionnelle 1 (HT)	14 001,50 €	13 388,50 €
Tranche optionnelle 2 (HT)	35 972,50 €	37 284,00 €
Total (HT)	123 351,40 €	121 925,30 €
TVA	24 670,28 €	24 385,06 €
Total (TTC)	148 021,68 €	146 310,36 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise EUROVIA pour la tranche ferme pour un montant de 71 252,80 € HT, décide de ne pas réaliser les 2 tranches optionnelles du marché.

4/ Aménagement Rumal – maîtrise d'œuvre

Gérald CORLAY explique que cinq entreprises ont été consultées pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du réseau d'eaux pluviales à Rumal, et que trois ont répondu :

- B3I, située à Brest
- Quarta, située à Saint Briec
- ING Concept, située à Landivisiau

Il était demandé aux entreprises de se positionner sur une tranche ferme incluant :

- Le levé topographique
- Le calcul hydraulique justifiant le dimensionnement des canalisations
- l'établissement du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le suivi de chantier et l'assistance à la réception des ouvrages
- l'évaluation de l'obligation ou non de déclaration/autorisation au titre de la « loi sur l'eau »

Ainsi qu'une tranche optionnelle :

- élaboration du dossier « loi sur l'eau »

Le montant prévisionnel des travaux est de 27 000 € HT, les entreprises ont répondu sur les montants suivants pour en assurer la maîtrise d'œuvre :

	B3I	QUARTA	ING CONCEPT
Tranche Ferme (HT)	6 210,00 €	6 150,00 €	4 800,00 €
Tranche Optionnelle (HT)	3 950,00 €	2 800,00 €	2 000,00 €
Total (HT)	10 160,00 €	8 950,00 €	6 800,00 €
TVA	2 032,00 €	1 790,00 €	1 360,00 €
Total (TTC)	12 192,00 €	10 740,00 €	8 160,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise ING CONCEPT.

5/ Ratio d'avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ont mis en place de nouvelles dispositions relatives à l'avancement de grade : le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ». Il est demandé à la collectivité de fixer ces taux, un par grade contenant des agents promouvables devant être déterminé. Pour la commune de Goudelin, 1 agent est concerné en 2017 pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le ratio d'avancements pour le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 100 %.

6/ Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de lui permettre de procéder aux avancements de grade qu'il est possible de réaliser et qu'il souhaite accorder, et de supprimer les anciens grades des agents qui ont été avancés en 2016. Il propose de :

- créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps plein
- supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe avec une DHS de 25,50h
- supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe avec une DHS de 28h

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs de la commune comme proposé.

7/ Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire rapporte qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie, pour laquelle il convient de se positionner. Il s'agit d'un bien situé au lieu dit Keroter, situé en zone Uh, d'une superficie totale de 3 705 m² dont 630 m² sont en zone Uh, proposé à la vente, pour un montant de 45 000 €. Monsieur le Maire propose de ne pas réaliser de préemption sur ce bien.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne fait pas de demande de préemption sur ce bien.

8/ Charte de gouvernance PLUIH

En raison de l'absence de la charte de gouvernance en pièce jointe à la convocation, ce point est reporté.

9/ Conseil de développement

Francette LE GARFF TRUHAUD explique que la communauté de communes dépassant les 20 000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est légalement tenue de créer un conseil de développement. Cette instance est amenée à représenter la diversité de la société civile, et sa mission principale est de nature consultative, que ce soit sur saisine des élus ou auto-saisine. Elle propose de relayer cette création au sein de la population, et d'indiquer aux administrés qui seraient volontaires pour participer à cette instance de porter leur candidature à Leff Armor Communauté.

10/ Organisation des rythmes scolaires

Monsieur le Maire explique que le gouvernement a fait paraître le 27 juin 2017 le décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce décret accorde aux Directeurs académiques des services de l'éducation nationale le droit d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école. Ces adaptations doivent se faire dans les limites suivantes :

- 8 demi-journées minimum de classe par semaine
- 24h d'enseignement scolaire hebdomadaire au maximum
- 6h maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion d'information publique s'est tenue avec les parents le vendredi 23 juin, et que sur demande des parents présents, un sondage a été organisé sur le souhait des parents d'élèves quant à l'organisation scolaire. Monsieur le Maire explique que sur 192 familles ayant des enfants au sein des écoles de Goudelin, 85 ont répondu, soit 45 % de participation. 65 familles ont souhaité un retour à la semaine de 4 jours, 12 un maintien de la semaine de 4,5 jours, 9 étant sans opinion.

Monsieur le Maire explique que concernant la commune, les temps d'activités périscolaires représentent un total d'environ 1800 heures, comprenant les activités proprement dites, leur préparation, ainsi que les services induits par la semaine de 4,5 jours (accueil de loisirs le mercredi matin, surveillance des cours des écoles le mercredi midi). Sur ces 1800 heures, 1100 sont occupées par des agents titulaires, et 700 par des agents contractuels ou mis à disposition par d'autres structures.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit ici de répondre à deux questions :

- le conseil municipal souhaite-t-il modifier l'organisation des rythmes scolaires sur la commune et revenir à 4 jours ?
- si oui, le conseil municipal souhaite-t-il que cette modification soit appliquée à compter de la rentrée 2017 ou de la rentrée 2018 ?

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie l'organisation des rythmes scolaires sur la commune et décide un retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre, décide que cette organisation doit s'appliquer à compter de la rentrée 2017.

11/ Informations diverses

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 28 août 2017. Il informe que l'inauguration de la mairie aura lieu le 16 septembre 2017, et qu'une visite préalable des locaux à destination du conseil municipal et du personnel communal se tiendra le jeudi 13 juillet 2017 à 18h.

Monsieur le Maire informe en outre que l'agence postale sera fermée entre le 15 juillet et le 15 août, et que la mairie sera fermée les samedis matins entre le 15 juillet et le 02 septembre.

Marie-Catherine LE BONHOMME aborde l'organisation du dépouillement et des permanences de vote des législatives. Elle trouve que ceux-ci ont été mal organisés, arguant du fait que certains administrés auraient été convoqués au dépouillement et n'y auraient pas participé. Monsieur le Maire lui répond qu'un contrôle de la Préfecture a eu lieu qu'aucune remarque n'a été formulée. Il ajoute que cette organisation relève du Maire et que si celle-ci ne lui convient pas, elle pourra la modifier quand elle sera maire elle-même.

Marie-Catherine LE BONHOMME relaie une demande du groupe patrimoine sur la possibilité pour eux d'intégrer des informations sur le futur site internet, et demande où le projet en est. Francette LE GARFF TRUHAUD répond qu'il est en cours d'élaboration.

Marie-Catherine LE BONHOMME signale à nouveau le problème du ralentisseur de la rue de Kernilien. Gérald CORLAY répond qu'il a déjà répondu sur cette question et indiqué que cela serait fait en même temps que les travaux sur le parking de la médiathèque, qui démarrent le 10 juillet.

Marie-Catherine LE BONHOMME revient sur un mail parvenu à l'ensemble du Conseil Municipal pour assurer une partie de la sécurité lors du Pardon de l'Isle, et demande des précisions. Gérald CORLAY indique que la demande vient de lui, et qu'il fait appel à des bénévoles de la commune pour assurer la circulation au niveau de la RD9.

Marie-Catherine LE BONHOMME indique qu'au niveau de l'étang de la chapelle, une barrière semble en mauvais état. Elle s'inquiète de la sécurité de l'endroit avec les fêtes qui approchent. Yann QUERRE indique qu'un renforcement sera fait de cela en 2018, et que des mesures de sécurité vont être prises avant les festivités pour parer tout accident.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande où en est l'assemblée générale des copropriétaires pour l'immeuble de la superette. Monsieur le Maire répond que celle-ci va se tenir durant la 3^{ème} semaine de juillet.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande ce qu'il est fait aujourd'hui sur la commune quant aux frelons asiatiques. Francette LE GARFF TRUHAUD répond qu'il n'y a pour le moment pas de prise en charge communautaire des frais liés à leur éradication.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande où en est le contact pour un nouveau médecin sur la commune. Monsieur le Maire répond que la personne qu'il avait eu il y a quelques semaines ne semble plus intéressée, mais qu'ils ont néanmoins convenu de se recontacter en septembre.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande si un seul passage est prévu concernant les bermes et talus. Gérald CORLAY répond qu'un second passage est prévu et doit se faire prochainement. Marie-Catherine LE BONHOMME rappelle la problématique de visibilité au niveau du carrefour de la chapelle de l'Isle. Gérald CORLAY répond que celle-ci relève des services départementaux et va à nouveau la relayer.

Marie-Catherine LE BONHOMME indique qu'il n'y a pas de possibilité aujourd'hui de laisser de messages téléphoniques en mairie lors des heures de fermeture. Elle souhaite que cette possibilité soit envisagée.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande si un premier bilan de la fête de la musique peut être fait. Marie-Christine MARTIN indique que les groupes étaient bons, mais qu'il a manqué de public pour en profiter. Yvonnick KERRIEN explique qu'il a discuté avec les gérants des cafés qui lui ont dit que l'idée venait des élus. Marie-Christine MARTIN maintient que l'idée originale vient des propriétaires des cafés qui l'ont ensuite contactés pour une participation communale.

Marie-Catherine LE BONHOMME souhaite que le personnel en charge du fleurissement soit remercié pour le travail effectué. Elle demande en outre un retour sur le concours des maisons fleuries. Marie-Christine MARTIN explique avoir eu une petite dizaine d'inscriptions, et que le passage au sein des maisons des habitants qui se sont inscrits s'est fait ce jour.

Marie-Catherine LE BONHOMME souhaite que M Arnaud LAROSE, absent depuis 2 ans maintenant, ne fasse plus partie de la liste d'envoi par mail des convocations et des comptes-rendus du conseil municipal.

Anne-Yvette ILLIEN demande si les camions pourront passer avec le nouvel aménagement rue d'Armor. Yvonnick KERRIEN trouve également surprenant les fins d'aménagement de trottoir qui se sont faits sans pente vers l'existant.

Yvonnick KERRIEN rapporte la déception de l'USG de l'absence d'un élu à leur assemblée générale. Yann QUERRE indique avoir eu un empêchement et s'être excusé.

Yannick GUEGAN demande pourquoi une barrière a été mise en entrée du chemin derrière le cimetière communal. Yann QUERRE indique que les engins motorisés y ont été interdits par arrêté municipal, et que les barrières sont là dans l'attente d'un aménagement fixe. Elles sont positionnées de telle sorte à laisser un passage.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande un huis-clos pour la suite de ses remarques. Sans observations des autres membres du conseil, monsieur le Maire la lui accorde. Elle fait état d'une visite en garderie qui lui aurait été suggéré par un membre du personnel afin de constater un retard de la responsable du service enfance. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, la responsable avait quelques minutes de retard le jour indiqué. Il ajoute que ces quelques minutes sont à comparer avec les 2 heures suivantes où Mme LE BONHOMME a considérablement nuit au travail de celle-ci en l'entretenant sur des sujets qui n'avaient rien à voir avec son travail.

Marie-Catherine LE BONHOMME s'en prend ensuite au Secrétaire Général lui reprochant des absences, ainsi qu'un cumul de son emploi à la mairie avec des cours qu'il donnerait auprès du Centre de Gestion, sans plus de précisions. Le Maire répond qu'il a une entière confiance dans le Secrétaire Général, qu'il vérifie lui-même ses heures, et que le contrôle du travail des employés de la Mairie relève exclusivement de sa responsabilité.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Gérald CORLAY